l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Saône-et-Loire

CADRE DE RÉPONSE DU MÉMOIRE TECHNIQUE

Marché n° ML_2026_03

Objet du marché :

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DES 3 PLATEAUX DE LA CPAM DE SAÔNE-ET-LOIRE

Type de procédure : MAPA

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

26 novembre 2026 A 11H00

POUVOIR ADJUDICATEUR / MAÎTRE D'OUVRAGE

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire

113 rue de Paris - 71000 Mâcon Cedex 9

Représentée par Madame la Directrice de la CPAM de Saône-et-Loire.

Adresse de l'opération :

1 rue de Guerlande – 71880 Châtenoy-le-Royal Bâtiment Les Arlequins II

INSTRUCTIONS POUR LE CANDIDAT

Le présent cadre de réponse doit être impérativement être respecté par le candidat (ou le mandataire en cas de groupement) et transmis par voie électronique sur le profil d'acheteur (PLACE) à l'appui de son offre. Il constitue une pièce contractuelle fondamentale et servira de support direct à l'évaluation de la valeur technique et méthodologique de l'offre (notée sur 60 points) selon la grille d'analyse détaillée à l'article 6.2 du Règlement de la Consultation (RC).

SOUS-CRITÈRE 1.1. ORGANISATION ET COMPETENCES DE L'EQUIPE DEDIEE (20 %)

Noté sur 20 points au vu du présent mémoire technique.

1.1.1. COMPOSITION ET ORGANISATION DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Présenter l'équipe dédiée à l'opération et expliciter la complémentarité des compétences réunies (Architecte diplômé inscrit à l'Ordre, Architecte d'intérieur / Space Planner, BET CVC/HVAC, BET Électricité courants forts/faibles, Acoustique, Économie de la construction).

Détailler l'organisation interne, les modalités de coordination entre cotraitants/sous-traitants et désigner l'interlocuteur unique du Maître d'Ouvrage.

1.1.2. CV, COMPETENCES ET TEMPS D'INTERVENTION PREVISIONNEL DES INTERVENANTS

Fournir la synthèse des CV et compétences clés de chaque intervenant dédié.

Fournir un tableau d'affectation du temps de travail prévisionnel (en jours/homme) par phase et par intervenant.

1.1.3. REFERENCES SIGNIFICATIVES DE L'EQUIPE SUR DES PROJETS SIMILAIRES

Présenter trois (3) références significatives de projets d'aménagement intérieur tertiaire / ERP réalisés au cours des trois dernières années, démontrant la capacité à gérer des problématiques d'espaces modulaires, d'acoustique et de contraintes budgétaires.

- Référence 1 : [Intitulé du projet, Maître d'ouvrage, Surface (m²), Montant des travaux HT, Année de réalisation, Missions effectuées par l'équipe]

- Référence 2 : [Intitulé du projet, Maître d'ouvrage, Surface (m²), Montant des travaux HT, Année de réalisation, Missions effectuées par l'équipe]
- Référence 3 : [Intitulé du projet, Maître d'ouvrage, Surface (m²), Montant des travaux HT, Année de réalisation, Missions effectuées par l'équipe]

SOUS-CRITÈRE 1.2 — METHODOLOGIE DE CONDUITE DE LA MISSION (20 %)

Noté sur 20 points au vu du présent mémoire technique.

1.2.1. COMPREHENSION DES ENJEUX DU SITE LIVRE EN VEFA ET PRISE EN COMPTE DU PROGRAMME

Expliciter la compréhension du projet : bâtiment Les Arlequins II livré en VEFA (1 472 m² SUB sur 3 plateaux), articulation entre l'accueil du public ERP au RDC (confidentialité, sécurité) et les plateaux de bureaux R+1/R+2 (67 postes pour 86 agents), intégration des équipements existants (plafonds, CVC, goulottes) et respect de la charte esthétique CPAM.

1.2.2. METHODOLOGIE D'ANALYSE POST-VEFA (PHASE DIAG) ET CONCERTATION (ATELIERS MICRO-ZONING)

Détailler la méthode d'intervention pour la phase DIAG (relevés, vérification de la compatibilité des installations existantes) et ainsi que la méthodologie d'accompagnement et de participation active aux quatre (4) ateliers de micro-zoning organisés et animés par la CPAM et l'AMO PRECI (analyse de faisabilité technique, devoir de conseil, déclinaison architecturale et traduction spatiale des arbitrages fonctionnels).

1.2.3. METHODOLOGIE DE SUIVI DE CHANTIER, CONTROLE DE LA QUALITE ET OBLIGATION DE CONSEIL (PHASES DET / VISA / AOR)

Expliciter l'organisation sur le chantier : conduite des réunions de chantier, gestion des ordres de service, contrôle de la conformité des travaux aux CCTP, suivi des essais/mises en service, gestion des visas d'exécution, organisation des OPR, suivi de la levée des réserves et accompagnement pendant la GPA.

SOUS-CRITÈRE 1.3 — CALENDRIER, MAITRISE DES DELAIS ET RESPECT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE (15 %)

Noté sur 15 points au vu du présent mémoire technique.

1.3.1. CALENDRIER PREVISIONNEL DETAILLE D'EXECUTION PAR PHASE

Proposer un planning détaillé intégrant l'ensemble des phases d'études (DIAG, APS, APD, PRO, DCE), la consultation des entreprises (ACT), la préparation du chantier, les travaux et la réception (AOR) pour garantir un achèvement complet au 15 novembre 2027.

1.3.2. METHODES D'ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION (OPC)

Préciser les outils et la méthodologie OPC mis en œuvre pour coordonner les différents corps d'état, identifier le chemin critique et résorber les éventuels retards de chantier.

1.3.3. METHODOLOGIE DE MAITRISE DES COUTS ET RESPECT DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE (520 000 € HT)

Détailler les outils de suivi financier et les procédures de contrôle continu du coût prévisionnel des travaux à chaque phase de conception pour garantir le respect strict du seuil de tolérance de 5 % en APD/ACT et de 3 % en réalisation.

SOUS-CRITERE 1.4 : INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEMARCHE D'ECO-CONCEPTION (5 %)

La démarche environnementale du maître d'œuvre sera appréciée au vu des éléments renseignés dans le Cadre de Réponse Technique, sur la base des éléments suivants :

1.4.1. PRISE EN COMPTE DE L'ECO-CONCEPTION DANS LES ETUDES (DIAG / APS / APD / PRO) :

- Méthodologie proposée par l'équipe de MOE pour favoriser la sobriété énergétique et le confort des usagers (optimisation de l'éclairage naturel/LED, régulation HVAC/CFO-CFA adaptée) dans l'aménagement intérieur du bâtiment post-VEFA.

1.4.2. REDACTION DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES POUR LE DCE TRAVAUX :

- Modalités d'intégration de clauses environnementales et d'objectifs de performance dans les dossiers de consultation des entreprises (DCE) rédigés par le maître d'œuvre à destination des entreprises de travaux.

1.4.1. CONTROLE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU CHANTIER (DET / AOR) :

- Méthode et outils de contrôle appliqués par le maître d'œuvre pendant la phase de travaux pour veiller à la bonne gestion des déchets par les entreprises (tri à la source, suivi des bordereaux) et au respect d'une charte de « Chantier à faible impact environnemental ».